

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEMATERIALISE

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 18 janvier 2022 à 9H30

Séance n°1

- Sur 40 membres,

**Etaient présents ou représentés les 30 membres suivants :**

**Collège des Professeurs**

M. Luc PRONZATO  
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND  
M. Jeanick BRISSWALTER  
M. Pierre KORNPROBST

**Collège des Autres Enseignants**

Mme Christine MALOT  
M. Michel GAUTERO  
Mme Céline MASONI-LACROIX  
M. Marc DALLOZ

**Collège des BIATSS**

M. Pascal CREMOUX  
M. Erwan PHILIPPE

**Collège des Etudiants**

**Représentants des Organismes de Recherche**

Mme Maureen CLERC, INRIA  
Mme Claire-Isabelle COQUIN, INSERM  
Mme Audrey MOREAU, CNRS  
M. Jean- Philippe NABOT, INRAE

**Personnalités Qualifiées**

**Représentants des Etablissements Composantes**

M. Arnaud CHOPLIN, IFMK

**Représentants des Etablissements associés**

Mme Elise TOSI, SKEMA  
M. Guillaume GIRARD, CAL  
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design

2

**Représentant des collectivités territoriales**

M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA

**Membres absents ayant donné procuration**

Mme Barbara MEAZZI à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND  
M. Philippe PAQUIS à M. Jeanick BRISSWALTER  
M. Didier FORCIOLI à M. Luc PRONZATO  
Mme Sarah LABAT-JACQMIN à M. Luc PRONZATO  
Mme Anne VIGOUROUX à M. Michel GAUTERO  
M. Charles GUEPRATTE, CHUN à M. Marc DALLOZ  
Mme Maryline CRIVELLO, AMU à M. Pierre KORNPROBST  
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06 à M. Jeanick BRISSWALTER  
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à M. Marc DALLOZ  
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA à M. Pierre KORNPROBST  
M. Philippe CHARVIS, IRD à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND

**Etaient absents ou excusés les 10 membres suivants :**

M. Florent DAUPHIN  
M. Amaury BAUDOIX  
M. Milan LEBRE  
M. Alain AVENA, Villa ARSON  
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM

M. Stéphane MAZEVET, OCA  
M. Didier ABADIE, ERACM  
Mme Eloïse DA CUNHA  
Mme Elisabeth PECOU  
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

### **Invités présents**

Mme Anne VUILLEMIN, EUR HEALTHY  
M. Régis BRANDINELLI, DGS  
M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice  
M. Eric DUMETZ, Président de la fondation UCA  
M. Olivier CANIN, DP  
M. Sylvain ANTONIOTTI, VP IDEX  
Mme Nadine MARCHANDE, DRRT  
M. Noël DIMARCQ, VP Recherche et Innovation  
Mme Cecile SABOURAULT, VP Développement International  
Mme Anne NAVARRO, DGSA  
Mme Nadine TOURNOIS, IAE  
M. Benjamin SEROR, DAJIM  
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM  
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

3 La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 9h30.

- Les conditions sanitaires nous contraignent encore à annuler toutes les activités en présentiel.
- Le plan stratégique sera dévoilé lors de la cérémonie des vœux 2022 et sera accessible à l'ensemble de la communauté.

### **I - PREAMBULE**

#### **Accueil de deux nouveaux membres**

Un membre titulaire

- Mme Clara HERER, nouvelle déléguée régionale du CNRS Côte d'Azur, représente le CNRS et remplace Mme Aurélie PHILIPPE.

Un membre suppléant de M. KLEYNHOFF

- M. Thomas BERETTONI, Conseiller Régional, représente la Région PACA et remplace M. Georges LEONETTI.

#### **Ajout de deux points à l'ordre du jour avec l'accord des membres**

- Reconduction du dispositif d'exonération partielle des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires
- Création d'une commission des finances

## Retrait d'un point de l'ordre du jour

- 2) Stratégie « Science et Société »

*M. PRONZATO souhaite que soit rediscuté le remboursement des frais de mission à l'étranger adopté lors du dernier conseil.*

*M. PHILIPPE demande d'inscription de la dévolution du patrimoine.*

### 1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 25 NOVEMBRE ET 16 DECEMBRE 2021

#### Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Les PV sont communiqués aux membres par mail pour avis et approbation.

#### II – QUESTION STRATEGIQUE

### 2) STRATEGIE « SCIENCE ET SOCIETE »

Retiré de l'ordre du jour

#### 4 III – QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

### 3) MODIFICATION DES STATUTS DE L'UFR MEDECINE

#### Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Un avis favorable du Conseil de gestion de la Faculté de Médecine du 7 décembre 2021 a été rendu.

Un avis favorable de la Commission des statuts du 6 janvier 2022 a été rendu.

L'UFR est dans la nécessité de réformer ses statuts pour être en conformité avec la réglementation du code de l'éducation qui a changé. Les élections pour le renouvellement du conseil se tiendront au mois de janvier. Certains points d'organisation interne et des dispositions désuètes comme le nom d'un certain nombre de départements, feront l'objet d'une prochaine modification.

- Modification du nom de 2 départements :
  - Le département pédagogique de médecine générale devient le département pédagogique et de recherche de médecine générale,
  - Le département pédagogique de maïeutique devient le département de maïeutique et des sciences paramédicales.
- Une précision à l'article 8 sur la composition future du conseil de gestion : le collège des usagers comprendra les étudiants en formation paramédicale ayant une convention avec l'UFR médecine. Concrètement, le scrutin est donc ouvert à des étudiants issus de

diverses formations paramédicales (IFMK, Maïeutique, Ecole d'infirmière, Orthophonie...).

- A l'article 9 sur les personnalités extérieures qui siègeront au sein de ce conseil, il sera fait mention de deux collèges distincts et des dispositions qui permettent de respecter la parité. Un collège de membres désignés en raison de leur fonction pour représenter des établissements et un autre collège dont les membres seront désignés en vertu de leurs compétences. Sur proposition du Doyen ou de la Doyenne, les 2 autres représentant(e)s sont élu(e)s à titre personnel par le Conseil, à la majorité simple des suffrages exprimés, parmi le ou la représentante du Centre Antoine Lacassagne ou de la Fondation Lenval ou de tout autre établissement de santé ayant un lien avec la recherche et le monde universitaire sur le territoire.

Les modifications des statuts de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine d'Université Côte d'Azur sont approuvées à l'unanimité des voix.

#### 4) CONVENTION AVEC AMU/AVIGNON UNIVERSITE/REGION SUD ETABLIE DANS LE CADRE DU PROJET EUROPEEN MIN4CI

##### Présentation de Mme Muriel DAL PONT, Vice-présidente Enjeux, Europe et Territoires

L'établissement candidate à un appel à projets de l'EIT-*European Institute of Innovation & Technology*. C'est un appel thématique de l'EIT ouvert en octobre, sur le digital, les matières premières, Food ... La particularité de l'EIT est son volet innovation, il promeut le triangle de la connaissance « formation-recherche-innovation » et favorise les liens avec les entreprises, avec pour objectif l'animation du territoire et la création d'emplois.

Pour répondre à cet appel, dont le montage a requis près de deux années, il a fallu adhérer à un consortium qui regroupe l'AMU et l'Université d'Avignon par une convention locale à laquelle serait également associée la Région PACA.

Pour candidater d'une seule voix à un programme européen il est nécessaire de n'avoir qu'un seul PIC-Participant Identification Code (équivalent du numéro de Siret).

La solution a été de créer une entité sous la forme d'une fondation abritée *dans* la fondation UCA. Cet artifice permettra d'attendre la réponse favorable à l'appel à projets de l'EIT et de constituer des statuts définitifs de fondation pour ainsi basculer d'une fondation abritée vers une fondation partenariale.

*Mme DAL PONT et M. DALLOZ remercient vivement M. SEROR et la DAJIM de leur collaboration.*

La convention de création de la Fondation abritée *Mediterranean innovative narrative competence center for cultural and creative industries* - MIN4CI entre Université Côte d'Azur, Aix Marseille Université, Avignon Université, La Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Fondation partenariale Université Côte d'Azur, est approuvée à l'unanimité des voix.

Présentation de M. Eric DUMETZ, Président de la Fondation partenariale UCA

Un avis favorable unanime du conseil d'administration de la Fondation partenariale Université Côte d'Azur du 14 décembre 2021 a été rendu.

La Fondation partenariale Université Côte d'Azur a été créée pour une durée initiale limitée de cinq ans et elle peut être prorogée pour une durée à déterminer par décision du Président d'Université Côte d'Azur, après avis du Conseil d'Administration, six mois au moins avant l'expiration de la durée initiale (juillet 2022) et sous réserve de l'autorisation du Recteur de l'Académie de Nice, publiée au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (BOESR).

Bilan

Initiée en 2017 par Université Côte d'Azur dans le cadre de l'IDEX, soutenue par ses membres fondateurs, institutionnels et entreprises, la Fondation partenariale Université Côte d'Azur est un outil stratégique de levée de fonds (4,6 M€ en 4.5 ans) destinés au financement de projets innovants répondant aux enjeux du territoire.

Il faut 10 ans pour installer une fondation, plusieurs actions restent à mener pour atteindre une fondation amplifiée et augmenter la dotation de façon à pouvoir la rendre pérenne.

Les principaux fondateurs sont Monaco, le groupe Arfitec, la banque populaire de méditerranée. L'équipe est toujours en prospection active de nouveaux fondateurs, à ce jour près de 25% de fonds sont actés (2M€).

6

Programme actions

- Financer, accompagner, promouvoir des projets stratégiques pour Université Côte d'Azur en recherche et enseignement supérieur,
- Initier et structurer des partenariats novateurs de mécénats afin de lever des fonds, construire des collaborations entre les acteurs économiques, culturels, chercheurs enseignants et étudiants autour de projets précurseurs vecteurs de compétitivité pour le territoire,
- Soutenir et valoriser la recherche d'excellence de Université Côte d'Azur, contribuer à son rayonnement national et international,
- Œuvrer à la réussite des étudiants de l'université, favoriser leur intégration professionnelle sur le territoire et l'émergence de générations talentueuses via l'attribution de bourses et le financement de projets étudiants,
- Organiser, développer et animer un réseau d'ambassadeurs engagés : diplômés de Université Côte d'Azur, industriels, enseignants chercheurs, institutionnels, personnels administratifs, citoyens, étudiants,
- Préserver et valoriser le patrimoine scientifique, culturel et immobilier de Université Côte d'Azur,
- Contribuer à travers l'ensemble de ses actions à l'attractivité du territoire.
- Valorisation du patrimoine

L'objectif est d'atteindre 2M€ de financement et jusqu'à 10M€ de levée de fonds pour la réalisation des projets.

L'équipe accueille un nouveau Directeur Général Andy DEVRIENDT dont le parcours professionnel édifiant, entre autres d'entrepreneur de la fondation de France, Perceneige ..., sera une valeur ajoutée.

Le plan stratégique est d'obtenir une dotation suffisamment forte pour accéder à l'autonomie financière.

M. PRONZATO demande si le taux de prélèvement de 10%, dont il est fait mention à l'article 9, sera également appliqué à la fondation abritée. Il s'interroge sur le processus décisionnaire d'assignation de ces moyens assez conséquents, aux différents projets.

M. DEVRIENDT assure qu'une organisation administrative sera mise en place qui œuvrera pour l'analyse des coûts réels de la gestion d'un projet. Il rappelle que le coût moyen de prélèvement en France est de 20 à 25%.

M. BRISSWALTER indique que la fondation abritée n'a vocation qu'à candidater à l'appel à projet EIT et qu'il n'y aura pas de flux financier.

Mme DAL PONT ajoute que si les fonds sont perçus avant que la fondation abritée devienne une fondation partenariale, un « parachute » est prévu.

M. DEVRIENDT répond, sur les moyens alloués à chacun des programmes, qu'un bureau du CA se tient régulièrement et veille à leur bonne attribution. Il ajoute qu'en règle générale les dons sont fléchés, il n'y a donc pas de choix à faire ; quant aux fonds indéfinis, une organisation est en place pour leur utilisation sous la forme d'une commission d'étude sous contrôle de la gouvernance (prix 20%, programmes de recherche 60%, actions ponctuelles 20%).

L'idée est de :

- Renforcer les équipes
- Se doter de commissions plus pertinentes
- Rechercher des administrateurs actifs qui nous ouvrent leurs réseaux afin de renforcer la recherche de fonds.
- Augmenter la capacité d'action
- Ouvrir des programmes de libéralité (région à fort potentiel) (capacité de récupérer des assurances vie et dons fléchés après décès).

7

La prorogation de 5 années - de juillet 2022 à juillet 2027 - de la Fondation partenariale Université Côte d'Azur est approuvée à l'unanimité des voix.

## CREATION DE LA COMMISSION DES FINANCES

### Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Cette commission permettra de rendre les questions financières plus concrètes et de répondre aux questions en amont du conseil administration.

M. PRONZATO regrette que cette question soit traitée dans l'urgence et que le fonctionnement proposé ne corresponde pas aux attentes qui étaient d'aller au-delà de la simple préparation des points budgétaires présentés en Conseil d'Administration.

M. CREMOUX ajoute qu'il serait intéressant que cette commission ne soit pas uniquement composée de spécialistes en finance.

M. GAUTERO rejoint les propos de M. PRONZATO et demande que la présidence de la commission revienne à « l'opposition ». Car le VP Finances risquerait de ne pas débattre de la stratégie financière et de ne pas remettre en cause la position de la gouvernance.

M. BRISSWALTER explique que l'objectif de cette commission ne sera pas uniquement la préparation du CA, mais elle sera un lieu de travail, de construction et de débat sur des questions financières qui ne seront pas nécessairement traitées en conseil. Il avait été évoqué en effet que la présidence soit réservée à la liste d'opposition mais que le rôle endossé par le VP Finances ne serait pas non plus gênant.

M. DALLOZ propose de supprimer la référence à la présidence dans la composition et que cela soit discuté lors de la première réunion de la commission.

M. GAUTERO suggère que cette commission aborde également les points financiers sensibles et que, au-delà de la composition telle que proposée, il serait intéressant de pouvoir inviter d'autres personnes selon les questions à l'ordre du jour.

M. DALLOZ propose que dans le projet de délibération soit ajoutée cette possibilité.

M. GAUTERO conseille que les membres de la commission puissent participer à la construction de l'ordre du jour et qu'il soit élaboré dans l'optique de faire avancer certaines questions financières.

M. DALLOZ indique que ces propositions peuvent figurer au règlement intérieur qui serait constitué lors des premières commissions.

M. BRISSWALTER évoque le modèle de la CPU qui comprend un bureau restreint qui élabore un ordre du jour et le propose à la commission des finances.

Mme NAVARRO alerte sur le long travail de préparation que demanderaient certains sujets et que le service n'est pas en mesure d'absorber ce surcroît de travail.

M. DALLOZ annonce qu'à ce jour deux candidatures ont été reçues, une consultation électronique du CA sera faite sur la désignation des membres EC, BIATSS et ultérieurement (après les élections des 27-28 janvier) un appel à candidatures sera fait pour les représentants du collège usagers.

8

Proposition de composition :

<i>Membres titulaires de la Commission :</i>	<i>Membres suppléants de la Commission :</i>
- Le Vice-président d'UCA en charge des Finances	- Un élu CA/CAC Enseignants
- Deux élus CA/CAC Enseignants	- Un élu CA/CAC BIATSS
- Deux élus CA/CAC BIATSS	- Un élu Usager CA
- Un élu Usager CA	
- Un représentant de la DGS d'UCA	
- Un représentant de l'Agence comptable	

Un Règlement Intérieur sera constitué en son sein, notamment pour fixer les règles de désignation de son Président ou sa Présidente et les règles de fonctionnement.

Le Président de la Commission Finances peut, avec l'accord de la majorité des membres, inviter toutes personnes qu'il juge utile en fonction de l'ordre du jour sans toutefois qu'elles puissent participer à l'élaboration des avis et recommandations.

La Commission Finances :



- Examine en amont de chaque séance du Conseil d'administration les questions financières à l'ordre du jour.
- Pourra également donner un avis ou formuler une recommandation à destination du Conseil d'administration sur d'autres sujets financiers qu'elle aura examinés.

La création d'une Commission Finances du Conseil d'administration est approuvée à la majorité des voix, 27 voix pour et une abstention.

*M. PRONZATO souhaite revenir sur la délibération sur le remboursement des frais de mission à l'étranger adoptée lors du dernier conseil. Une nouvelle délibération a acté un remboursement au forfait sur justificatif des frais d'hébergement mais pas des frais de repas. Or la délibération a été modifiée après coup, elle mentionne aussi la demande des justificatifs de repas. Mme NAVARRO répond qu'en effet c'est une erreur d'interprétation des textes, la délibération a dû être corrigée conformément à la nouvelle réglementation.*

#### IV – QUESTION FINANCIERE

#### **6) RECOURS A L'INTRACTING POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES EN VUE D'ECONOMIES D'ENERGIE ET RENOVATION ENERGETIQUE**

##### Présentation de M. Oliver CANIN, Directeur du Patrimoine

9

Université Côte d'Azur a obtenu en décembre 2020 un financement de plus de 54M€ dans le cadre de l'appel à projet France Relance. Cet appel à projet a pour but principal de permettre la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Il permet toutefois d'intégrer des aspects tel que le confort des occupants, la réduction des énergies fossiles, la préservation de l'environnement... Il est rappelé que cette enveloppe n'est pas attribuée globalement mais par projet. Il n'est donc pas possible de raisonner globalement ou de réaffecter entre site des budgets.

Dès les résultats de l'AAP France Relance connus, l'université a pris contact avec la Banque des Territoires (BDT) qui propose un dispositif d'« Avance Remboursable Intracting » (ARI). Ce dispositif décrit ci-après permet le financement total ou partiel de travaux générant des gains d'énergies et donc des économies budgétaires servant à rembourser l'ARI.

Les économies générées doivent compenser le remboursement y compris des intérêts et le taux d'intérêt est de 0,25% sur 5M€ sur 13 ans soit 87 000€ frais intérêt.

Conformément au planning imposé, les études, consultations et notifications des marchés (essentiellement marchés globaux de performances, MGP) ont eu lieu en 2021. Au fil des études, l'université a identifié des besoins dont les coûts étaient supérieurs au financement obtenu.

Fin 2021, avec la notification des MGP principaux, il a été possible d'établir un état des besoins non financés par l'AAP mais dont la réalisation avait tout son sens en 2022 et 2023.

##### Projet Valrose

Dès les études préalables au dépôt de nos dossiers en octobre 2020, il était évident qu'UCA ne pourrait pas demander et obtenir tous les financements nécessaires pour mener toutes les opérations d'économie d'énergie possibles sur le site. Même en termes de continuité de fonctionnement du site, il fallait être réaliste et ne pas multiplier les interventions sur tous les bâtiments.

Le projet du groupement retenu inclut la déconstruction-reconstruction du bâtiment S (ancienne animalerie sous l'ISBA). Le projet du groupement retenu prévoit d'augmenter la surface de l'ancien bâtiment en l'étirant sur 2 niveaux jusqu'au bâtiment Q. Il serait opportun de traiter l'enveloppe de ce bâtiment (isolation par l'extérieur et changement des menuiseries) pour créer un ensemble cohérent, valoriser l'ISBA et ne plus avoir à intervenir dans cette zone à court ou moyen terme.

A cela, il est possible d'ajouter deux sujets plus techniques, inclus dans des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) que l'université avait envisagées comme des options, mais n'a pas pu retenir compte tenu de leur montant total. Ainsi par exemple, l'étanchéité de l'étang (alimenté en eau de ville aujourd'hui) permettrait d'économiser 10.000 m<sup>3</sup> d'eau soit environ 40 k€/an. De même, la crise sanitaire a mis en évidence l'urgence de remplacer des installations de traitement d'air des amphithéâtres. Le recours à l'Intracting permettrait de traiter ce sujet sensible en deux ans maximum.

#### Projet Carlone

Sur le site de Carlone, la solution proposée par l'entreprise attributaire du marché lié à l'AAP France Relance ne permet pas, pour des raisons essentiellement budgétaires, de répondre à tous les besoins identifiés sur ce site. Si le recours à l'Intracting ne permettra pas non plus de réaliser tous les travaux envisagés, il offrira la possibilité de traiter des points jugés essentiels par les utilisateurs et difficiles à reprogrammer ultérieurement. Il sera par exemple possible de changer une grande partie des menuiseries du bâtiment italien et de la bibliothèque, considérés comme des priorités.

Par précaution, les autorisations administratives en cours d'élaboration par l'architecte du groupement incluent tous les travaux, c'est-à-dire ceux déjà financés dans le cadre du plan de relance ou ceux susceptibles d'être financés par l'Intracting.

Le recours au dispositif « d'Avance remboursable *Intracting* » pour financer auprès de la Banque des Territoires les opérations du Plan de Relance des sites de Valrose à hauteur de 3 000 000€ et Carlone pour un montant de 2 000 000€ sur une durée maximale de treize ans, est approuvé à la majorité des voix, 27 voix pour et une abstention.

### V – QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

#### **7) MODIFICATIONS DES TARIFS DU DU « EMBA IN SECURITY, DEFENSE AND SPACE INDUSTRIES » ET DU DIU « LASERS ET MEDECINE BUCCALE »**

#### Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur de la Formation

Un avis favorable du conseil académique du 17 décembre 2021 a été rendu.

- Il est question de l'ajout d'un tarif réduit de 8 000€ au Diplôme Universitaire *Executive Master of Business Administration in Security, Defense and Space Industries* - EMBA SDS, à destination des étudiants qui ont déjà obtenu le certificat *Security, Defense, and Space Industries* – SDS, et qui souhaitent suivre les enseignements du EMBA SDS.
- Les notes acquises du certificat SDS seront reportées, et l'étudiant n'assistera pas aux enseignements déjà poursuivis.
- Ce tarif sera valable uniquement si l'étudiant a acquis toutes les Unités d'Enseignement du Certificat au préalable. Dans le cas où il a suivi les cours mais n'a pas acquis toutes les unités d'Enseignement du Certificat SDS, il devra régler les frais de scolarité classiques s'élevant à 10 000€ et suivre les enseignements non acquis des 2 blocs du certificat SDS.

L'ajout d'un tarif réduit de 8 000€ au Diplôme Universitaire *Executive Master of Business Administration in Security, Defense and Space Industries* - EMBA SDS, est approuvé à la majorité des voix, 22 voix pour et 6 abstentions.

- Le Diplôme Inter Universitaire « Lasers et Médecine Buccale », est coorganisé avec l'université de Bordeaux qui a souhaité augmenter les tarifs au titre de l'année universitaire 2021-2022, Université Côte d'Azur doit opérer la même modification.
- Modification des tarifs du Diplôme Inter Universitaire « lasers et Médecine Buccale » comme suit :
  - Droits spécifiques taux plein à 2 900 €
  - Droits spécifiques taux réduit à 680 €

11

La modification du tarif du Diplôme Inter Universitaire « Lasers et Médecine Buccale » au titre de l'année universitaire 2021-2022, est approuvée à la majorité des voix, 22 voix pour et 6 abstentions.

**8) OBJECTIFS PLURIANNUELS D'ADMISSION A L'ENTREE DE LA 1ERE ANNEE DU 2EME CYCLE DES ETUDES MPOM POUR LA PERIODE 2023-2027 ET CAPACITES D'ACCUEIL PASS/LAS L2 ET L3 2022 ET 2023**

### Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur de la Formation

Un avis favorable du conseil académique du 17 décembre 2021 a été rendu.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) souhaite connaître les capacités prévisionnelles d'accueil de l'établissement jusqu'en 2027.

M. DALLOZ espère que le projet de campus santé de SJA contribuera à l'augmentation des capacités d'accueil.

Rentrées	Médecine UCA*	Odontologie UCA	Maïeutique UCA	Médecine Corse	Médecine Outre-Marins	Odontologie Corse	Maïeutique Corse	Total Médecine	Total Odontologie	Total Maïeutique
2023	262	57	28	8	3	3	2	273	60	30
2024	210	51	28	8	3	5	2	221	56	30
2025	210	47	28	8	3	4	2	221	51	30
2026	210	47	28	8	3	4	2	221	51	30
2027	210	47	28	8	3	4	2	221	51	30
Mini 23-27	1047							1102		
Maxi 23-27	1157							1212		
<b>Total</b>	<b>1102</b>	<b>249</b>	<b>140</b>	<b>40</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>1157</b>	<b>269</b>	<b>150</b>
* les effectifs de Médecine s'entendent avec une marge de +/- 5% pour chaque année										

Les objectifs pluriannuels d'admission à l'entrée de la 1ère année du 2ème cycle des études Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique – MPOM, pour la période 2023-2027, sont approuvés à la majorité des voix, 24 voix pour et 4 abstentions.

Les capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie pour PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) et LAS (Licence avec une option Accès Santé) au titre de l'année universitaire 2022/2023 et les capacités d'accueil en deuxième et troisième années du premier cycle Médecine, Maïeutique, Odontologie, au titre des années universitaires 2022/2023 et 2023/2024, sont approuvées à la majorité des voix, 24 voix pour et 4 abstentions.

M. PROUDHOM en sa qualité de représentant du Recteur a relevé des diminutions des capacités d'accueil ce qui pose problème, et souligne que M. le Recteur est très attentif à ce sujet.

M. BRISSWALTER déclare que ce point est en effet sensible. Depuis l'ouverture de Parcoursup en 2018, l'établissement a relevé une augmentation de 800 places en peu d'année.

La filière STAPS a connu une augmentation de 50% en 2 ans du nombre d'étudiants ; or les enseignants ne parviennent plus à poursuivre leur activité de recherche en raison de l'augmentation des heures complémentaires. Cette question avait été évoquée lors du dialogue de gestion avec le ministère et une demande de soutien pour cette filière avait été formulée.

Par ailleurs la mise en œuvre de la réforme PASS LAS par l'université a été exemplaire et a permis à une meilleure lisibilité du dispositif pour les parents, les étudiants et les professionnels. Les LAS sans taux de succès n'ont pas été ouverts. Cette fermeture se traduit par une diminution de nos capacités d'accueil.

Le soutien du ministère nous permettrait d'ouvrir de nouveaux parcours pour cette année et nous permettrait de prouver l'efficacité de l'établissement.

Cette baisse est temporaire, l'établissement depuis 2018 a fait un effort considérable, le pourcentage d'augmentation est important et ce, à moyens constants.

## 9) ACCES AU 1ER CYCLE – CAPACITES D'ACCUEIL ET CRITERES DE SELECTION

### Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Avis favorable du conseil académique du 17 décembre 2021

Le classement dans ces mentions de licence et dans ces spécialités de bachelor universitaire de technologie est subordonné à l'examen des dossiers de candidature, déposés par les étudiants intéressés sous la plateforme Parcoursup selon les modalités fixées.

Le classement est prononcé par le Président de l'Université sur proposition du responsable de chaque formation concernée.

Les capacités d'accueil et critère de sélection pour l'accès des étudiants en première année de licence au titre de l'année universitaire 2022-2023 sont approuvées à la majorité des voix, 23 voix pour et 4 abstentions.

#### 10) ACCES AU 2EME CYCLE – CAPACITES D'ACCUEIL ET CRITERES DE SELECTION

##### Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Avis favorable du conseil académique du 17 décembre 2021

Université Côte d'Azur fixe, au titre de l'année universitaire 2022/2023, des capacités d'accueil pour l'accès des étudiants en première année de master.

L'admission dans ces masters est subordonnée à l'examen des dossiers de candidature, déposés par les candidats intéressés, obligatoirement via la plateforme nationale de candidature ou via eCandidat ou la plateforme MoveIN dédiée pour les candidats internationaux hors Campus France non titulaires d'une licence d'une université française et les candidats en formation continue ou Campus France pour les candidats originaires de pays adhérant au dispositif « Etudes en France », et éventuellement d'un entretien .

L'admission est prononcée par le Président d'Université Côte d'Azur sur proposition du responsable de chaque formation concernée.

Chaque responsable de formation s'appuie sur l'avis d'une Commission de sélection *ad hoc*.

14

Les capacités d'accueil et critères de sélection pour l'accès des étudiants en première année de master, au titre de l'année universitaire 2022-2023, sont approuvés à la majorité des voix, 20 voix pour et 7 abstentions.

Université Côte d'Azur fixe, au titre de l'année universitaire 2022/2023, des capacités d'accueil pour l'accès des étudiants en deuxième année de master.

L'admission dans ces masters est subordonnée à l'examen des dossiers de candidature, déposés par les candidats intéressés, obligatoirement via la plateforme eCandidat ou via la plateforme MoveIN dédiée ou via Campus France pour les candidats originaires de pays adhérant au dispositif « Etudes en France », et éventuellement d'un entretien.

L'admission est prononcée par le Président d'Université Côte d'Azur sur proposition du responsable de chaque formation concernée.

Chaque responsable de formation s'appuie sur l'avis d'une Commission de sélection *ad hoc*.

Les capacités d'accueil et critères de sélection pour l'accès des étudiants en deuxième année de master, au titre de l'année universitaire 2022-2023 sont approuvés à la majorité des voix, 20 voix pour et 7 abstentions.

Université Côte d'Azur fixe, au titre de l'année universitaire 2022/2023, des capacités d'accueil pour l'accès des étudiants pour les Diplômes d'Etablissement IDEX.

L'admission dans ces diplômes est subordonnée à l'examen des dossiers de candidature, déposés par les candidats intéressés, obligatoirement via eCandidat ou Campus France pour les candidats originaires de pays adhérent au dispositif « Etudes en France », et éventuellement d'un entretien.

L'admission est prononcée par le Président d'Université Côte d'Azur sur proposition du responsable de chaque formation concernée.

Les capacités d'accueil et critères de sélection pour l'accès des étudiants aux Diplômes d'Etablissement IDEX au titre de l'année universitaire 2022-2023 sont approuvés à la majorité des voix, 20 voix pour et 7 abstentions.

*M. PRONZATO alerte sur les procédures d'inscription des étudiants.*

*M. CREMOUX regrette que la plateforme nationale ne soit pas encore active car elle simplifierait le dispositif.*

*M. PRONZATO relève que pour les DU IDEX il n'est pas fait mention des frais d'inscription, or le choix d'inscription pour l'étudiant peut dépendre de la réponse qu'il obtient sur sa demande d'exonération.*

*M. CREMOUX assure que lorsque le candidat reçoit la confirmation de son inscription, il est automatiquement informé des frais d'inscription.*

## RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'EXONERATION PARTIELLE DES DROITS D'INSCRIPTION DIFFERENCIÉS POUR LES ETUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES

15

### Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Avis favorable du conseil académique du 13 janvier 2022

La stratégie nationale d'attractivité pour les étudiants internationaux « Bienvenue en France » repose sur trois piliers : l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux ; la mise en place de droits d'inscription différenciés acquittés par certains étudiants internationaux extracommunautaires, accompagnée d'une politique d'exonération et d'allocation de bourses confiée aux ambassades et aux établissements d'enseignement supérieur ; et enfin, le renforcement de la présence de l'enseignement supérieur français à l'étranger.

Les établissements ont la possibilité de mettre en place des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires, ainsi qu'une politique d'exonération partielle de ces droits.

L'ensemble des exonérations accordées par le Président d'Université Côte d'Azur, quel que soit le motif, est prononcé dans la limite de 10% des étudiants inscrits.

Le Conseil d'administration doit définir les orientations stratégiques de l'établissement sur le fondement desquelles des exonérations seront consenties aux étudiants extracommunautaires.

Université Côte d'Azur affiche d'une part sa volonté de maintenir des liens privilégiés avec les pays qui offrent des formations en langue française et offre des perspectives de développement de leur formation à leurs étudiants et, d'autre part, son souhait de renforcer l'attractivité et la reconnaissance de son excellence académique et scientifique.

Dès lors, Université Côte d'Azur propose que ces exonérations soient accordées en fonction des critères généraux suivants :

- critère de la francophonie : obtention préalable d'au moins un diplôme délivré en langue française et sanctionnant un parcours d'études dispensé en français
- critère de l'excellence : l'étude des dossiers est réalisée au cas par cas par la commission d'admission

Il est donc question de reconduire ce dispositif tel qu'il a été adopté l'an dernier.

Cette année, à la date du 10 janvier, sur le nombre total des étudiants exonérés on compte 248 étudiants sur critère d'excellence (17 %) et 149 étudiants sur critère de francophonie (10 %) (le pourcentage restant concerne les reconductions d'exonération).

L'approche par composantes : 100% des étudiants exonérés pour DS4H, Odyssee, Spectrum Creates, Polytech, 87% pour IUT, 79% pour LEX et ELMI, 75% pour ELSI, 50% pour LIFE, 14% pour Médecine et 0% pour Odonto INSPE IAE et Neuromod.

Le nombre total d'exonération à l'université, par rapport au nombre total d'étudiant, est de 8,16% donc en dessous de la barre de 10% réglementaire. Cette marge de manœuvre nous permet de reconduire le dispositif à l'identique.

M. DALLOZ rappelle que les droits versés par les étudiants non exonérés seront destinés à l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers.

M. CREMOUX rappelle qu'il n'est pas nécessaire que l'étudiant dépose une demande d'exonération, après l'examen du dossier de candidature par la commission l'étudiant reçoit une réponse favorable à sa candidature et à l'exonération.

16

La reconduction du dispositif d'exonération partielle des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires est approuvée à la majorité des voix, 20 voix pour et 6 voix contre et une abstention.

## VI - QUESTIONS RECHERCHE

### 11) VERSEMENT DES DOTATIONS 2022 AUX TUTELLES

#### Présentation de M. Noël DIMARCQ

Avis favorable du conseil académique du 17 décembre 2021.

Dans le cadre des attributions des dotations aux UMR dont la gestion des crédits est assurée par une autre Tutelle (EPST), une délibération du Conseil d'Administration est demandée afin d'effectuer le versement des crédits à l'établissement gestionnaire.

Grace à la LPR l'établissement a bénéficié d'un abondement de crédits pour les dotations des laboratoires qui se traduit par une augmentation d'environ 10% avec un volet d'augmentation de la dotation de base et un accompagnement de dotation d'environnement pour tous les MC de 5 000€.



Cet abondement a permis de rééquilibrer les dotations au sein d'un même domaine scientifique sans pour autant réduire les dotations les unités surdotées.

Un effort particulier vers les domaines scientifique SHS a été réalisé (augmentation de 12 à 15%) car pour certaines des unités la dotation était minime.

Les UMR selon le partenariat sont concernées par des mandats de gestion uniques ou partagés, il est question ici des mandats uniques c'est-à-dire que ce sont les tutelles qui gèrent les crédits, il est donc naturel que la dotation soit reversée à la tutelle.

Les dotations attribuées aux structures de recherche pour l'exercice budgétaire 2022 sont approuvées à l'unanimité des voix.

## 12) VERSEMENT DES CREDITS SCIENTIFIQUES INCITATIFS 2022 AUX TUTELLES

### Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-Président Recherche & Innovation

Avis favorable du conseil académique du 17 décembre 2021.

Dans le cadre des financements CSI attribués aux UMR dont la gestion des crédits est assurée par une autre Tutelle (EPST), une délibération du Conseil d'Administration est demandée afin d'effectuer le versement des crédits à l'établissement gestionnaire.

Ces crédits se déclinent en 3 volets : le soutien aux colloques, aux équipements et un volet de soutien aux projets de recherche.

La LPR a permis un abondement des crédits de 50 000€ pour l'établissement, parmi tous les critères au-delà de l'excellence et de l'interdisciplinarité, c'est le soutien aux jeunes enseignants chercheurs qui a été privilégié.

17

L'attribution des Crédits Scientifique Incitatifs les dotations attribuées aux structures de recherche pour l'exercice budgétaire 2022, est approuvée à l'unanimité des voix.

## 13) DIRECTION ADJOINTE DU LABORATOIRE « ECOLOGY AND CONSERVATION SCIENCE FOR SUSTAINABLE SEAS » - ECOSEAS

### Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-Président Recherche & Innovation

Le laboratoire ECOSEAS est spécialisé en écologie marine, fondamentale et appliquée. L'essentiel des travaux sont menés en Méditerranée et abordent à la fois des domaines théoriques et appliqués.

La charge de direction d'une UMR est trop importante pour une seule personne et il est souhaitable de nommer une direction adjointe. De plus, le laboratoire ne dispose plus que d'une seule délégation de signature, ce qui est problématique en cas d'absence de la directrice d'unité. Comme discuté en Juillet

Lors de la dernière AG du laboratoire, la direction adjointe a été proposée à Mme Marie-Yasmine BOTTEIN, qui vient d'être recrutée en tant que Professeur et qui est susceptible de prendre la direction de l'unité au prochain contrat.

L'assemblée générale des personnels du laboratoire ECOSEAS du 27/10/2021 a approuvée la nomination de Mme BOTTEIN à l'unanimité moins 1 abstention.

Le Conseil Académique du 17/12/21 a donné un avis favorable à la nomination de Mme BOTTEIN en tant que directrice adjointe du laboratoire ECOSEAS. Le laboratoire étant une unité mixte de recherche, il est demandé une délibération du Conseil d'administration pour valider la nomination de Mme Marie Yasmine BOTTEIN.

La nomination du Pr Marie-Yasmine BOTTEIN, en qualité de Directrice Adjointe du laboratoire « *Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas* » - ECOSEAS, UMR 7035, à compter du 1er décembre 2021 et jusqu'au 23 décembre 2023 est approuvée à la majorité des voix, 24 voix pour et 2 abstentions.

#### 14) CHANGEMENT DE DIRECTION ADJOINTE DU LABORATOIRE JOSEPH LOUIS LAGRANGE

##### Présentation de M. Noël DIMARCO, Vice-Président Recherche & Innovation

Avis favorable du conseil académique du 17 décembre 2021

Le laboratoire J.-L. LAGRANGE est une Unité Mixte de Recherche de l'Observatoire de la Côte d'Azur, du CNRS et de l'Université Côte d'Azur. C'est un laboratoire pluridisciplinaire qui regroupe des équipes d'astrophysique (planétologie, physique stellaire et solaire, galaxies et cosmologie), de mécanique des fluides, de traitement du signal et images et d'instrumentation pour l'observation astronomique à haute résolution spatiale et haute dynamique.

Le Conseil de laboratoire du 10/12/2021 a approuvé la nomination de Mme Nicole NESVADBA en tant que directrice adjointe du laboratoire LAGRANGE en remplacement de M. Paolo TANGA.

Le laboratoire LAGRANGE étant une UMR, il est demandé une délibération du Conseil d'administration pour valider la nomination de Mme NESVADBA en tant que directrice adjointe.

La nomination de Mme Nicole NESVADBA, Directrice de Recherche, en qualité de Directrice adjointe du laboratoire LAGRANGE à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026, est approuvée à l'unanimité des voix.

#### VII - CONVENTIONS

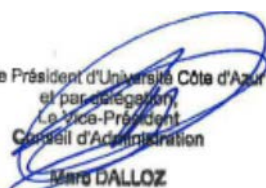
##### Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Les conventions comme annexées d'Université Côte d'Azur sont approuvées à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 12H00

Dates du prochain conseil d'administration : 4 mars 2022

18



Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation,  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marc DALLOZ

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
1	CESI	Mme Julie Oreggia	Site plaine du var	Philippe Guetti	01/10/2021	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Amphithéâtre 2, Rémi Radel : Formation	1 demi-journée	X	
2	CESI	Mme Myriam Adjimi	Site plaine du var	Philippe Guetti	02/11/2021	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	une salle de cours de 20 places avec vidéoprojecteur : Formations	10 jours	X	
3	CFA REGIONAL DEL' ACADEMIE DE NICE - GIPFIPAN	M. Emmanuel Didier	Site plaine du var	Philippe Guetti	23/11/2021	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Gymnase Sport Collectif, salle 102, Amphithéâtre 2, Rémi Radel : Organisation de l'élection des super délégués	1 journée	X	
4	Olympic Nice Natation	M.J Monnot	Campus Staps	Mme Anne Vuillemin		Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public 2020-2021	Gymnase du Campus Staps : utilisation des installations de gymnastique	9 mois	X	

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	Association of Doctoral and Master Students DS4H	Mme Deborah BOYENVAL	EUR DS4H	Johan MONTAGNAT	12/10/2021	Convention de Mécenat	Soutien à l'association étudiante DS4H	Année universitaire 2021/2022		5 000 €

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	FRANCOPHONIA SARL	David AYACHE Responsable Financier	EUR ELMI	Olivier BRUNO Directeur	17/12/2021	Avenant à la convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles du 05/07/21 au 20/08/21	47 jours	8 412 € TTC	-
	CNQAOS NICE	Jacqueline FESNEAU Directrice	EUR ELMI	Olivier BRUNO Directeur	03/01/2022	Avenant à la convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles CNQAOS du 27/02/21 au 31/08/21	6 mois	10 260 € TTC	-

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
202 avenant n°1	UCA/Nature Passion Verte	J. PASTORINO	Faculté de Médecine	M. P. BAQUE	25/11/2021	autorisation d'occupation temporaire du domaine public	Prorogation de la convention pour l'autorisation de stationnement d'un véhicule dans le cadre d'une activité de vente de primeurs et produits d'épicerie	1 an	50 €	NEANT

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION
2021/671	2021/12/03	Contrat de prestation	Avenant n°1 : « Réalisation de vingt-sept (27) IRM cérébrales sur des patients atteints de	CENTRE HOSPITALIER PRINCESSE GRASSE	Neuromod	Florence Askenazy- Gittard Susanne	Ouvert	1.9	2022/01/ 01	0,00 €	Université Côte d'Azur
Nombre pour Contrat de prestation : 1										0,00 €	
2021/682	2021/12/07	Projet DiRVED	CCO M.Vincent DANI		IBV/CNRS UMR7277/INSER M U1091	Stephane Noselli	Signé	2.9	2021/12/ 01	0,00 €	Université Côte d'Azur